



« Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »

Association Loi 1901 n° W143000117, SIRET 53977241800015,
à but non lucratif et d'intérêt général.

Siège social : Mairie de SAINT-ARNOULT, avenue Michel d'ORNANO, 14800 SAINT-ARNOULT.

Téléphone 06 09 83 47 76. www.prieure-de-saint-arnoul-sur-touque.org

Assemblée Générale Ordinaire

Lundi 16 décembre 2024

à DEAUVILLE (14), salle paroissiale St. Vincent de Paul 31 rue Albert Fracasse

de 14h00 à 16h00

COMPTE-RENDU

ooOOoo

La séance est ouverte à 14h00 par le Président, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, qui prononce un mot d'accueil dont le texte est reproduit ci-après :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Voilà la **quinzième**, et « formelle », Assemblée Générale Ordinaire de « LAPSAT », elle concerne l'exercice 2023, durant lequel nous n'avons pas totalement effacé les séquelles de la crise sanitaire.

Mais, en 2023 nous avons repris un chemin de vie plus conforme ; avec deux « jalons » exceptionnels :

La déclinaison officielle de la « **Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.** »

Le 04 mai, à partir de 09h30, comme convenu, s'est tenue, à la mairie de SAINT-ARNOULT, la réunion qui fait le point sur la candidature du Prieuré de Saint Arnoult au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, via la Fédération Européenne des Sites Clunisien. Participent à ce temps fort : M. F. PEDRONO, MAIRE, M. MANDONNET, Maire -adjoint, Mme GADENNE, Conseillère départementale, M. VOROS, Directeur de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, M. BOTTARD, Directeur de « In Deauville », Mesdames les représentantes du Conseil Départemental, Mme TAUPIN A, Secrétaire de Mairie. De 09h30 à 11h00 échanges et dialogue à la mairie ; de 11h00 à 12h00, visite et échanges à la chapelle en présence de la presse (Le Pays d'Auge), puis déjeuner aux Franciscaines à l'invitation de M. le Maire, y participent, M. VOROS, M. MANDONNET, Mme GADENNE, Conseillère départementale, M. BOTTARD, Directeur de « In Deauville », Mme BESNARD (Mordicus Studio), M. G. HARDUIN-AUBERVILLE, M. le Maire était absent excusé. Ce temps de rencontre et d'échanges s'est achevé à 15h00.

En 2024, nous pensons, sans doute naïvement, que ces deux évènements allaient susciter quelques soutiens, en particulier de la part des autorités publiques dont nous dépendons ; absolument RIEN...Il faut en reparler nécessairement.

En septembre dernier, nous avons été sollicités pour des visites du Prieuré, notamment pour une « brève » ouverture le dimanche après-midi des journées du patrimoine, une centaine de personnes reçues et 25 connexions sur notre site, incroyable...

Le diocèse de BAYEUX-LISIEUX, affectataire des lieux, une de nos deux autorités de tutelle, vient de mettre en place, à compter de 01 septembre 2024, une nouvelle organisation pastorale avec une diminution très importante du nombre de paroisses (15 au lieu de 51). La Paroisse St Thomas Becket de la Touques, n'existe plus et nous appartenons désormais à la paroisse Notre Dame de la Côte Fleurie, dont le Curé est, pour un an, le Père MARIE, sis à HONFLEUR, pour Deauville et donc pour nous, il y a un Vicaire, pour un an aussi, le Père Sylvestre SAGNA, que nous avons rencontré et qui semble bien disposé à poursuivre la vie spirituelle à la chapelle, nous l'en remercions et c'est lui qui a mis à notre disposition cette salle paroissiale, nous l'en remercions vivement ; mais retenu par ailleurs, il ne peut participer à notre AG.

Au nom de TOUS je tenais à saluer notre précédent Curé le Père Jean-Parfait CAKPO, qui après 9 ans passés à Deauville est désormais Vicaire à Houlgate pour 3 ans. Neuf années de paix et de prospérité sous sa houlette et son très attentif et bienveillant soutien : immense MERCI Père !

La Commune de SAINT-ARNOULT, propriétaire (cf. la loi 1905 et notre « première » autorité de tutelle, que nous remercions, très sincèrement pour son écoute. Nous saluons tout particulièrement M. Mandonnet, Maire adjoint en charge du projet « UNESCO ».

En cette fin 2024, nos adhésions se maintiennent en nombre et en produit financier ; Mais c'est toujours M. Louis ROMANET, par son exceptionnel et très attentif soutien qui nous assure presque la moitié de nos « produits », il m'a fait l'honneur de me recevoir le vendredi 23 août 2024, de 16h00 à 16h30, malgré ses grandes difficultés de santé, je lui ai exprimé tout notre attachement et notre infinie gratitude ; j'ai, en cet instant, une pensée très forte pour lui.

Pour cette AG 2024, ont été convoqués ou invités 44 « Amis », nous exprimons notre gratitude à celles et ceux qui ont bien voulu y répondre.

Nous sommes très reconnaissants envers les « Amis » de LAPSAT qui ne peuvent être présents et qui nous assurent de leur soutien et de leur confiance en nous confiant leur « pouvoir », souvent accompagné d'un mot de sympathie, nous les en remercions.

Nous nous faisons un devoir de formuler notre attachement et nos chaleureuses pensées à tous les Amis qui, ne sont plus là et d'autres hélas, aussi de plus en plus nombreux, s'en trouvent éloignés par les difficultés de la vie qui les affectent.

Nous avons joint aux convocations les projets suivants :

La « chronique 2023 », pour l'activité, ainsi que notre bilan 2023 et les comptes de charges et produits 2023 pour ce qui concerne nos finances, le déroulement de notre Ordre du Jour devrait encore s'en trouver facilité et vous avez ainsi une bonne connaissance de ces documents fondamentaux ; avec la faculté, aujourd'hui, d'apporter vos commentaires, critiques et propositions voire modifications.

Notons, qu'à ce jour, nos adhésions pour l'exercice 2024 sont au nombre de **32**. En 2023 nous avons terminé avec 34 adhésions, en légère progression (+6).

Le « verre de l'amitié » fera encore défaut, puisque notre CA doit se réunir à l'issue de l'AG dans cette même salle, et vous pouvez y assister.

A présent, renouons avec un formalisme de bon aloi et un dialogue constructif, par avance merci.

Pour le bon déroulement de notre Assemblée Générale Ordinaire, et conformément aux règles, je vous propose d'agréer le Bureau suivant :

Moi-même, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, comme Président, et Madame Florence DELIRY comme Secrétaire.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ce Bureau étant adopté, je déclare ouverte notre **quinzième** Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour initial est rappelé :

- Accueil
- Chronique (l'activité) 2023
- Comptes 2023 (Résultats et Bilan)
Perspectives d'atterrissage pour 2024.
- Renouvellement des membres du conseil d'administration :
Nous sommes 10 administrateurs pour 12 sièges et doivent être renouvelés :
Mme ROUY Anne-Marie **pour un an**,
M. HARDUIN-AUBERVILLE Gérard **pour un an**,
M. LUQUET Henri, pour 3 ans.
- Montant des adhésions 2025.
- « Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. » du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque, sis à SAINT-ARNOULT 14800, M. Philippe MANDONNET, Maire-adjoint, qui a la charge de cette démarche au sein de la commune, nous informera.
- Point sur notre site internet (mise à niveau et maintenance) l'installation d'un outil statistiques en 2024.
- Point sur notre projet de « Représentation en 3 Dimensions (3D) » et ses valorisations.
- Point sur la « vie » de notre orgue « Isabel ».
- Questions diverses.

Etude des différents points :

1 – Quorum.

Le Président constate que sur 44 convoqués ou invités avec voix délibératives, 31 membres sont présents ou représentés (soit 70 %). Le quorum est atteint et permet à cette A.G. de délibérer sereinement.

2 – Chronique 2023.

Le Président expose :

Depuis 2020, nous avons substitué au formalisme d'un Rapport d'Activité une « Chronique ».

Comme pour les précédentes AG je vous propose de ne pas procéder à la lecture du projet de « Chronique 2023 » qui vous a été soumis avec la convocation, mais de répondre à vos interrogations ou prendre en considération vos observations...

1^{ère} résolution : êtes-vous d'accords sur ce processus ?

Contre : néant.

Abstention : néant

Ce processus est adopté à l'unanimité.

En conséquence, avez-vous des questions sur cette « Chronique » ?

Aucune question ou observation n'est formulée au sujet de cette « Chronique »

2^{ème} résolution :

Y-a-t-il des voix contre l'adoption de cette « Chronique » ? Néant.

Y-a-t-il des abstentions au sujet de l'adoption de cette « Chronique » ? Néant.

Cette « Chronique 2023 » est adoptée à l'unanimité.

Au nom du Conseil d'Administration, le Président exprime des remerciements.

3 - Rapport financier 2023.

Le Président expose :

Comme pour « la chronique 2022 », je vous propose de ne pas décliner l'ensemble des comptes 2023, (Compte de résultats 2023 et Bilan 2023) puisqu'ils étaient aussi joints à la convocation pour cette AG, mais de répondre à vos interrogations ou prendre en considération vos observations.

1^{ère} résolution : êtes-vous d'accord sur ce processus ?

Contre : néant.

Abstention : néant.

En conséquence, avez-vous des questions sur ces Comptes ? Il n'ya pas de question.

2^{ème} résolution : adoption du Compte de Résultats 2023 et du Bilan 2023.

Y-a-t-il des voix contre l'adoption du Compte de Résultats 2023 et du Bilan 2023 ? Néant.

Y-a-t-il des abstentions au sujet de l'adoption du Compte de Résultats 2023 et du Bilan 2023 ? Néant.

Ce Compte de Résultats 2023 et le Bilan 2023 sont adoptés à l'unanimité et nous vous en remercions.

3^{ème} résolution : Quitus donnée par l'AG aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2023

Y a-t-il des voix contre ce Quitus ? Néant.

Y a-t-il des abstentions au sujet ce Quitus ? Néant.

Quitus est donné à l'unanimité par l'AG aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2023

Je rappelle que nos comptes sont tenus par Messieurs :

Francis MESPREUVE, Trésorier,

Nicolas HARDUIN-AUBERVILLE, Trésorier adjoint.

Je remercie très chaleureusement M. MESPREUVE, ainsi que Mme Dominique MICHAUX qui procède aux vérifications et prodigue ses conseils éclairés (notamment l'annualisation complète de nos charges).

Les prévisions d'atterrissage pour 2024, sont, à ce jour, positives, mais une fois encore c'est la permanente et fidèle générosité, de M. ROMANET, par un don reçu de sa main au mois d'août, 1000€, infinie gratitude, cela représente la moitié du montant de nos adhésions et 38% de nos produits :

- Un **excédent** d'environ **604€** hors gestion et budget « Projet de Représentation 3D et ses valorisations », qui n'a pas évolué depuis 2019.
- Nos charges 2024 sont de 2008€ « couvertes » à 50% par la générosité de M. ROMANET !
- Notre prévisionnel de « cotisations 2024 » est atteint à 96% soit un « manque » de **88€**.
- Notre trésorerie **réellement** « disponible » est à ce jour de **12813,19€**.
- Nous n'avons aucune charge en attente.

Orientations 2025 :

- La poursuite et le développement de notre projet de « Représentation 3D et ses valorisations », de plus, notre site internet, bien que remis à niveau, nécessiterait une « refonte ».
- Nous pensons, fin 2019 que la candidature UNESCO susciterait de nouveaux « Amis » pour soutenir notre action, c'est le néant...
- Un cap ferme, si possible : maintenir « LAPSAT » en « vie » et servir au mieux la candidature UNESCO !

Nous venons de faire, un nouvelle fois, le constat de notre fragilité économique, même si nous avons un peu de réserves ; nous n'avons pas de subventions et ce depuis notre création. Notre orgue est à ce jour estimé à 15 000€.

Concernant les ressources de l'association, le Président souligne que celle-ci a reçue, en 2013, une seule subvention exceptionnelle (du ministère de la Culture) de 2000€, via Madame la Députée du Calvados, Madame Nicole AMELINE. Cette somme a été intégralement consacrée au chantier des peintures murales (relevés, études et restitution sur toile) réalisé, en 2013, par Mme BLONDEAU et M. JUHEL

Mme ROUY et M. LUQUET, tous deux membres du Conseil de L'association du Prix Hélène et Yves de LABRUSSE, rappellent, à bon droit, que « LAPSAT » en a bénéficiée en 2016 et a reçu un chèque de 10000€ !

Le Président exprime, à nouveau, la profonde reconnaissance de « LAPSAT », pour l'honneur d'avoir reçu ce prix, en 2016, qui avait pour unique objet de permettre au projet de « **Représentation en 3 Dimensions (3D) et ses valorisations** », de voir le jour ; mais ce n'était pas une subvention et nous y reviendrons au point 8 de notre ordre du jour.

4 - Montant des adhésions pour 2025.

Le Président expose :

Nous ne voyons pas de raisons qui puissent nous inciter à modifier nos propositions en la matière.

Notre qualité d'intérêt général ne produit, toujours pas d'influence sur nos recettes, pas plus que la candidature UNESCO, n'a influencée le cours des choses...

L'exercice 2024, qui s'achève, est dans la ligne des précédents, très passable...

« Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »

Association Loi 1901 n° W143000117, d'intérêt général, SIRET 53977241800015

Adhésions pour 2025 :

Membre adhérent :

- Individuel : 25 €
- Famille :

Pour le premier membre : 25€

Pour les autres membres : 17,50€ x.... = €



- Etudiant : 15 €
 - Moins de 16 ans : 6,30€
- Membre bienfaiteur (à partir de 50€)

Avez-vous des questions ? Pas de question.

Y-a-t-il des voix contre ? Néant.

Y-a-t-il des abstentions ? Néant.

Ces cotisations sont adoptées à l'unanimité et nous vous en remercions.

5 - Renouvellement du Conseil d'administration.

Le Président expose :

Depuis 2023, nous ne sommes que dix administrateurs élus pour douze statutairement, et nous avons aussi remis à jour les durées des mandats pour reprendre un cycle normal de trois ans.

De ce fait, et à ce jour, nous proposons ce qui suit :

Les sortants :

Madame ROUY Anne-Marie, pour un an,

Monsieur HARDUIN-AUBERVILLE Gérard, pour un an,

Monsieur LUQUET Henri, pour 3ans.

Y aurait d'autres candidatures dans l'assistance ? Néant.

1^{ère} résolution : Je vous propose de voter à mains levées

Contre : Néant.

Abstentions : Néant.

Cette procédure étant validée :

2^{ème} résolution : Approuvez ce renouvellement :

Contre : Néant.

Abstentions : Néant.

Cette procédure étant validée :

3^{ème} résolution : Votez-vous pour les candidats qui se représentent et le ou les candidats qui se présentent devant vous ?

Contre : Néant.

Abstentions : Néant.

Ces Trois administrateurs sont réélus, à l'unanimité, par l'AG et nous vous en remercions.

6- « Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. ».



Le Président expose :

Depuis 2019, La Fédération Européenne des Sites Clunisiens, qui a 30 ans en cette année 2024, a « ouvert » une démarche de :

« Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. »

La Commune de SAINT-ARNOULT, située dans le Calvados, et en Pays d'Auge, membre de cette Fédération, depuis 2016, a immédiatement proposé son exceptionnel patrimoine clunisien « le Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », s'appuyant, comme, en 2016, sur les travaux de « LAPSAT » (Les Amis

du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque) (Masters 1 et 2 , 2009,2010,2011,« Cluny en Normandie » de Mme CANU-PRAT Amélie sous la direction de Mme GAZEAU Véronique, Professeur Emérite Université de CAEN), ces études montrent la qualité clunisienne indiscutable du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque, mais aussi sa primauté dans l'ordre des fondations en NORMANDIE, 1061, et sa pérennité jusqu'à la Révolution ...

Le Prieuré de Saint Arnoul sur Touque est non seulement le seul site candidat pour la Normandie, avec de plus un témoignage architectural roman exceptionnel subsistant aujourd'hui dans la Région normande.

Ce long cheminement, a connu, au Sénat, une étape très importante le 24 novembre 2023 : la présentation à la presse du comité politique du Sénat pour soutenir cette candidature.

Naturellement, nous avons, immédiatement, partagé ces informations à Monsieur le Député Christophe BLANCHET et Madame la Sénatrice Sonia de LA PROVÔTÉ.

Ce comité politique du Sénat s'est à nouveau réuni le 29 novembre 2024, avec la publication d'un communiqué de presse :

« Les collectivités publiques valident leur engagement » :

« Les représentants des structures qui apportent dans cette perspective leur soutien financier à la Fédération, et qui en constituent le comité politique. A cette occasion, le Canton de Vaud (Suisse) et le Land Baden Württemberg (Allemagne) ont rejoint la trentaine de Régions, de Départements et de Communes allemandes, espagnoles, françaises et suisses déjà partenaires » ...

« Marc Fleuret et le directeur de la Fédération, Christophe Voros, ont présenté les travaux en cours et les étapes restant à franchir pour la candidature. Sur la base du dossier décrivant le bien en série clunisien et sa Valeur Universelle Exceptionnelle, remis au ministère de la Culture français en octobre 2024, le Comité français du Patrimoine mondial a été saisi et des experts ont été désignés pour envisager une éventuelle inscription du bien clunisien sur la Liste indicative nationale française en 2025. » ...

« Pour rappel, les Listes indicatives nationales sont les inventaires des biens que les pays ont l'intention de proposer à l'inscription devant le Comité du Patrimoine mondial. Marc Fleuret l'a rappelé au cours du Comité politique « La mobilisation de nouvelles grandes collectivités européennes autour des partenaires pionniers est un signal fort au moment où la candidature s'apprête à franchir le cap décisif de son inscription sur les Listes indicatives nationales en 2025. ».

Nous vous en avons informé, dès le 10 décembre, en nous interrogeant encore de cette situation...

Ce jeudi 12 décembre 2024, Mme GEBERT, collaboratrice de Mme Audrey GADENNE, Conseillère départementale du Calvados, élue de notre canton, a pris contact, par téléphone, avec votre serviteur, qui dès l'après-midi, lui a fait parvenir le communiqué de presse avec d'autres documents et lien vers notre site.

Nous sommes tellement désappointés qu'aucune des « collectivités » de Normandie n'apporte son soutien.

IL y a un an, voilà ce que nous écrivions :

« J'ai une interrogation, en lisant les documents récemment transmis par la Fédération : La majorité des sites français candidats à reçue les soutiens des collectivités publiques, communes, départements, Régions, etc., nous rien ? »

Pour les trente ans de la Fédération, pour donner suite aux suggestions de M. le Père CAKPO, alors Curé, et de M. MANDONNET, Maire-adjoint, nous étions convenus de la tenue d'une conférence sur Cluny et Cluny en Normandie, donnée par Mme GAZEAU, Professeur émérite, durant cet été 2024. Par suite d'un empêchement majeur affectant GAZEAU, nous nous sommes entendus de reporter celle-ci. A présent il faut donc réenvisager cette conférence pour l'été 2025 ou le printemps ? Nous nous sommes heurtés à un problème de mise à disposition d'une salle à Deauville, Monsieur le Curé avait accepté de nous accueillir en l'église St. Augustin.

LAPSAT est au service de ce projet dont la Commune est Maître d'Ouvrage, pour SAINT-ARNOULT, Monsieur Philippe MANDONNET, Maire-adjoint, étant spécialement chargé de le conduire.

 S'il veut bien nous en parler...

Vous avez la parole...



Le Président revient sur les liens avec du Conseil de L'association du Prix Hélène et Yves de LABRUSSE, depuis 2016. Malgré notre très fidèle gratitude, nous n'avons plus le moindre contact. Nous avons suggéré « un coup de pouce », complémentaire pour le projet 3D, mais surtout pour la « **Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.** » qui concerne le Prieuré de Saint Arnoul sur Touque, sans jamais le moindre écho ?

Monsieur Henri LUQUET, s'en étonne et souhaite, désormais, être informé et destinataire de nos suggestions sur ce sujet.

Le Président l'en remercie vivement !



LE PAYS D'AUGE / 2024 - N°1

Mont Saint AIGNAN, le 18 janvier 2024

Bonjour Monsieur,

En tant que Présidente des Abbayes de Normandie je m'associe à ce très beau projet du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque à être reconnu et faire partie de la Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. », J'appuie ce projet car le prieuré de St Arnoul est la première fondation normande de l'ordre de Cluny et donc le seul témoin clunisien en Normandie. Il me semble qu'il est très important de soutenir pour mieux sauvegarder cet édifice remarquable.

Mireille Guerin, Présidente des Abbayes de Normandie - route historique.

28 rue Raymond Aron

BP 52 - 76824 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex

Tel : + 33(0)2 35 12 41 60

7 - Point sur notre Site Internet et outils numériques.

Le Président expose :

L'historique de notre site internet :

- réalisé en 2010, gracieusement, par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine, (siège à Bois-Guillaume, Seine-Maritime) dans le cadre d'un stage de formation de M. [Julien LANGLOIS](#), étudiant en deuxième année de DUT Services et Réseaux de Communication (SRC) à l'Université de Rouen - Site d'Elbeuf sur Seine, encadré par un technicien de la Direction Réseaux et Informatique, Bois-Guillaume; le Président, ex cadre salarié de cette Direction, a participé à son élaboration (cahier des charges, choix langage et hébergeur, etc.).
- Depuis septembre 2019, toutes les mises à niveau prévues ont été réalisées par Mordicus Studio conformément aux devis, de même la mise en œuvre des contrats de maintenances.

SLA

JD

- Depuis septembre de cette année 2023 ces prestations ont été transférées à M. Théo BAES, Entrepreneur individuel, sur proposition de Mme BESNARD « MORDICUS Studio », elle conserve néanmoins un rôle de superviseur.
- Les coûts :
- Compte 6157 :
- Contrat de maintenance site Internet Théo BAES Entreprise individuelle 400€/an
- Hébergement du site de visite 240€
- Maintenance du Site LAPSAT 160€
- Le coût pour la maintenance et la MAJ sur les stores de 240€
- Soit une charge totale annuelle de 640€
- **Ces charges sont annualisées sur l'exercice de la facturation**
- Pour mémoire, la refonte et l'évolution de notre site étaient envisagées dans la cadre de notre projet 3D, mais finalement sans suite.
- Mme BESNARD « Mordicus Studio » a actualisé une proposition que nous avons présentée, le 14 juillet 2023, au Crédit Agricole Normandie, dans l'espoir d'un soutien, mais en vain.
- Refonte de notre site internet par Mme Marie-Pierre BESNARD de « Mordicus Studio » :
 - Lot 1 : conception de la nouvelle interface graphique = 600€ HT
 - Lot 2 : intégration et développement = 1950€ HT
 - Lot 3 : migration des contenus = 300€ HT
 - Lot 4 Hébergement et maintenance = 400€ HT
- TOTAL = 3250€ HT / 3900 TTC
- Nos Outils numériques disponibles via notre site et le pavé « Visites virtuelles » :
- >> la « KALETA », depuis mai 2016, est une visite interactive 360° des lieux « en l'état 2016 » (hébergée par le site de l'association Le Pays d'Auge) mais que nous pensons mettre aussi sur notre site.

La visite « virtuelle » commentée de « Mordicus studio », depuis septembre 2019, est une visite interactive 360° des lieux « proposition de reconstitution fin XVIIIème siècle ».

La visite historique guidée avec neufs thèmes photographiques et commentaires écrits.

Depuis l'été 2021, « Sur les « traces de Robertus » pour Android et/ou Apple, un cheminement ludique !

Comme décidé lors de notre AG 2023, nous avons commandé l'application statistique souhaitée, qui a été installée en juin 2024.

Mise en place du système « Plausible » 50€ HT

Mise en place d'un suivi détaillé pour les visites virtuelles 75€HT

Total 150€ TTC

Nous exprimons notre gratitude à Mme BESNARD (« Mordicus studio ») pour tout ce qui vient d'être exposé et qui est un excellent travail !

Avez-vous des questions ou observations sur ce dossier ?

Monsieur le Maire adjoint, M. Philippe MANDONNET, nous invite à investir pour remettre à niveau notre site et d'en examiner les modalités d'amortissement.

8 - Point sur notre projet de « Représentation en 3 Dimensions (3D) et ses valorisations ».

Le Président expose :

Un rappel :

Une extrême gratitude à M. Valery COLOMBEL qui depuis 2015 a porté ce projet et le dossier du Prix De LABRUSSE, obtenu en 2016, et matérialisé par un chèque de 10000€. Celui-ci nous permis de procéder, sans tarder, aux relevés en lasergrammétrie, puis, complété par des relevés en photogrammétrie, éléments indispensables pour toute suite !

Nous l'affirmons sans cesse, dans tous nos témoignages (verbaux ou écrits) sans l'obtention de ce prix et le soutien du Conseil de L'association du Prix Hélène et Yves de LABRUSSE, point de Projet 3D !

Nous sommes, à cet égard, d'une gratitude fidèle et irréprochable !

Encore MERCI à M. Pierre BRISSON Responsable du Conseil, à Mme Anne-Marie ROUY et Messieurs Henri LUQUET et Michel THOMASSON Membres de ce Conseil, et ceux que nous ne connaissons pas.

Où en sommes-nous à présent :

La proposition de représentation 3D interactive des lieux à la fin du XVIIIème siècle, avec commentaires de Mme BESNARD donne toute satisfaction, de même pour « La Visite guidée » et la remarquable application ludique « sur les traces de Robertus », développée par deux étudiants de Mme BESNARD Mrs. DILASSER et DAIGREMONT.

Pour mémoire, les bonnes résolutions de notre AG de décembre 2019, sont restées dans les « tiroirs » par suite de notre sévère désorganisation consécutive à la crise sanitaire.

Le WIFI communautaire est en place de même M. le Maire de SAINT-ARNOULT a fait réaliser et installer une seconde table de lecture contenant des QR codes, tout cela d'après un travail de conception de Mme BESNARD, ce même support a aussi été transposé, par M. le Maire, dans des panneaux d'affichage dits « caissons sucettes », un grand merci à M. le MAIRE et à Mme BESNARD ! Les représentations 3D pourraient être enrichies, mais il faut des ressources financières...

Nous font toujours défaut l'ouverture de certaines portes (DRAC M. CARRÉ) (Université).

Comment nous aider à proposer certains travaux qui pourraient être pris en charge dans la cadre de stage en entreprise par des Masters (par exemple les panneaux pédagogiques traduisant les phasages du rapport INRAP).

Vous avez la parole...

9 - Point sur la vie de notre orgue « Isabel ».

Le Président expose ce qui suit :

Depuis le 07 octobre 2024 notre orgue « Isabel », a retrouvé sa très appréciée place au sein de la chapelle des Franciscaines à Deauville, il en était sorti le 26 juin pour son séjour estival à la chapelle. Nous exprimons aux Sœurs notre extrême gratitude, et suivant nos souhaits les plus chers qu'« Isabel » accompagne le plus souvent possible leurs offices, et récemment, le 12 novembre, ce fut le cas, pour les obsèques de Sœur Geneviève, musicienne et cheffe de chœur accomplie, avec laquelle nous avons de fraternelles et chaleureuses relations, elle était venue à la chapelle pour une messe.

A la suite de nos déconvenues, en 2023, nous ne mettons plus notre instrument à disposition de tiers.

Nous sollicitons, exclusivement, M. FOYER pour réaliser les transferts et vérifications de l'orgue pour 2024 nous venons de régler 198€.

Depuis 2021, l'instrument n'est plus « sous garantie », mais M. FOYER intervient toujours avec célérité, compétences et bienveillance. Donc des coûts très « préférentiels ».

L'instrument est passé en révision complète dans l'atelier de M. FOYER en début octobre 2023, en outre M. FOYER a renforcé le plateau supérieur, afin d'éviter tous les errements de manipulations qui à chaque fois généraient désordres et nécessité d'intervention (264€).

L'instrument est toujours assuré auprès de l'assurance des musiciens pour 237,40€/an (somme constante).

L'orgue a participé à nos messes à la chapelle. Nous remercions très chaleureusement Mme MARODON et M. BOUET.

A notre demande, M. FOYER nous a donné, à la veille de notre AG, une estimation de notre instrument, qui est de 15000€.

Puisse notre AG de ce jour confirmer et conforter ce qui précède et notamment en matière de remerciements et gratitude ?

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce point quant à la « vie » de notre orgue « Isabel » ?

10 - Questions diverses.

Le Président expose :

L'ordre du jour étant épuisé je déclare close cette assemblée générale ordinaire.

Je remercie très vivement tous les participants (pouvoirs et présents physiquement).



Nous ne devons pas oublier, et ainsi le redire : notre association a été fondée, à la sollicitation pressante de Monsieur le Maire de SAINT-ARNOULT, il y a 18 ans, pour servir « le Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », un des premiers résultats, du fait de l'expertise de M. BRIOIST, alors Vice-président de notre association, fut de faire économiser 85000€ à la commune relatifs à des frais d'honoraires indus ; ce que le nouveau maire retrouvera dans sa trésorerie en 2008. Nous pourrions poursuivre l'inventaire, si nécessaire.

*Nous souhaitons poursuivre cet engagement, et tout particulièrement dans le cadre de la « **Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.** ».*

Pour ce faire, permettez-moi de reconduire la formulation de 2023 :

« Nous n'avons eu de cesse « de mettre en lumière » cette extrême qualité clunisienne, et « joyau roman », qu'est le « Prieuré de Saint Arnoul sur Touque ».

Et que toutes les Autorités publiques, dont ces lieux dépendent, soient à l'image de l'admirable compagnonnage qui a servi ND de Paris, en œuvrant solidaires et déterminés au soutien et au retentissement de cette candidature !

J'exprime en notre nom à TOUS, des remerciements à nos autorités de tutelle :

Monsieur le Maire de SAINT-ARNOULT, les Adjointes et Conseillers, propriétaires du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque.

Merci M. MANDONNET !

Monseigneur l'Evêque du Diocèse de BAYEUX/LISIEUX, affectataire des lieux.

Merci à M. JAUNEAUX, Membre d'Honneur, pour sa présence et sa générosité.

Je vous invite aussi à une pensée très chaleureuse et solidaire pour nos Amis absents par nécessité, et en particulier Monsieur Louis ROMANET.

Enfin, il est de plus en plus anachronique, que je sois encore là à vous exprimer mon extrême gratitude !

Les membres du CA doivent se réunir dès à présent.

La séance de l'Assemblée Générale est levée à 16 heures.

Fait et certifié exact, le 16 décembre 2024, à DEAUVILLE.

Le Président :

Gérard HARDUIN-AUBERVILLE



Le Secrétaire :

Florence DELIRY

